



**Consortium Énergie  
Gérance Eastmain**

ΔρΛσΔρλ-1-A  
Ρλμ λγγ- ΑΓΑΑΔΡΓ  
Ρλμ δμ ΑμλβδρΔμδρσ-Δμ  
-δλβμδρσδδρλ



Centrales de  
l'Eastmain-1-A  
et de la Sarcelle  
et dérivation Rupert

## APERÇU DES CONDITIONS DE TRAVAIL OFFERTES PAR LE CONSORTIUM

### PERSONNEL SYNDIQUÉ

#### Rémunération

- Salaire établi selon la *Convention des Métallurgistes Unis d'Amérique - Syndicat local 6833*
- Bonification
- Prime d'isolement

#### Horaire de travail

- L'horaire de travail est de 60 heures par semaine, réparties en six jours consécutifs

#### Sortie périodique

- Période de travail de 35 jours de présence au chantier suivi de 8 jours de congés périodiques (transport payé)

#### Vacances

- 10 % du salaire brut rémunéré à chaque période de paie

#### Régime d'assurance collective

- Assurance vie, invalidité, décès et mutilation par accident et frais médicaux

Toutes les conditions de travail du personnel syndiqué sont régies par la *Convention collective des Métallurgistes Unis d'Amérique - Syndicat local 6833 (F.T.Q.)*